



« Le Petit Guide »

Règlement intérieur de L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de

COUTERON



Mis à jour le 01/09/18

L'ACCUEIL DE LOISIRS C'EST ...

Un lieu d'accueil, de découverte, de rencontre, d'échange et de jeux favorisant l'épanouissement de chaque enfant dans le respect de ses besoins fondamentaux.

RESPONSABILITE

L'organisation de l'Accueil de loisirs et des activités relève de la responsabilité du Centre Socio-culturel dans le respect des règlements édités par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

L'Accueil de loisirs est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

- Agrément pour l'accueil de 100 enfants âgés de 4 à 13 ans
- Période de fonctionnement : Les mercredis et vacances scolaires, de 7h45 à 18h30.

NOTION DE PROJETS

Un projet pédagogique spécifique à la structure d'accueil est élaboré en amont par la Responsable du secteur en collaboration avec l'équipe pédagogique.

Il se réfère au projet éducatif dont la principale finalité est de répondre aux besoins d'éducation et de loisirs.

Ce projet est communiqué aux utilisateurs par affichage, sur notre site internet ou distribué sur simple demande.

ASSURANCE

Le Centre Socio-culturel a souscrit une police d'assurance en Responsabilité Civile couvrant les enfants et le personnel.

Les participants doivent être personnellement assurés par le biais d'une assurance individuelle extrascolaire.

L'EQUIPE D'ENCADREMENT

L'encadrement est assuré par une équipe d'animation constituée d'animateurs ou intervenants ayant suivi une formation spécifique, à savoir:

- **BAFA** (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur)
- **BAFD** (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur)
- **BPJEPS** (Brevet professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport)
- **BEES 1** (Brevet d'état d'éducateur sportif) **ou diplôme d'Etat permettant l'encadrement d'activités sportives spécifiques.**

* Toutefois, conformément à la Réglementation de la jeunesse et des sports, 20% du personnel pédagogique pourra être non diplômé.

CONDITIONS GENERALES D'ACCUEIL

L'accueil aux ALSH du CSC M-L Davin est ouvert en priorité aux enfants domiciliés sur la commune d'Aix en Provence. A ce titre un calendrier d'inscription sera communiqué aux usagers du centre pour définir les périodes d'inscription (habituels, occasionnels puis hors commune...)

Les inscriptions peuvent se faire de manière suivante :

- **En ½ journée avec ou sans repas**
- **En journée complète**
- **En stage d'une semaine obligatoirement** tel que stage nature, mini-camp, nuitées...
Pendant les vacances d'été, une sortie mensuelle a lieu le mercredi.

A leur arrivée les parents doivent obligatoirement confier leur enfant aux animateurs et le récupérer le soir auprès de ces derniers.

- Merci de signer le registre de présences au moment de l'arrivée et du départ.
- Seuls les adultes mentionnés sur la fiche sanitaire de l'enfant seront autorisés à le récupérer. Ces personnes devront se présenter munies d'une pièce d'identité.
Si personne n'est venu récupérer l'enfant lors de la fermeture de l'accueil, le responsable est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires, en prévenant en dernier recours les autorités compétentes.

Attention : S'il existe une décision du tribunal spécifiant les personnes non habilitées à venir chercher l'enfant, merci de nous communiquer ce document.

Afin de respecter les rythmes de vie propres à chaque âge, et proposer des activités adaptées, les enfants sont accueillis selon leur âge dans des groupes et des locaux différents.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Formules	Accueil	Départ
Journée	7h45 à 9h	17h-18h30
Matin	de 7h45 à 9h	11h15
Matin + repas	de 7h45 à 9h	13h30
Repas + Après-midi	11h30-12h15	17h-18h30
Après-midi	13h30-14h00	17h-18h30

Tout accueil ou départ en dehors de ces plages horaires doit être exceptionnel, justifié et accompagné d'une autorisation écrite mentionnant la personne habilitée à récupérer l'enfant.

JOURNEE TYPE

7h45-9h	:	Accueil
9h	:	Collation
9h30-11h15	:	Activité
11h30-12h30	:	Navette / ramassage et Temps libre
11h30-14h	:	Service repas - 2 services si besoins
12h45-14h	:	Temps calme et sieste pour les plus petits
14h-16h	:	Activité
16h-16h30	:	Temps libre
16h30	:	Goûter
17h-18h30	:	Ateliers et départ des enfants

A noter : Afin de ne pas perturber le fonctionnement des activités de l'ALSH, aucun accompagnement d'enfant pour les activités internes au Centre Socio-culturel ou externes ne sera pris en charge par les animateurs de l'Accueil de loisirs.

RAMASSAGE ET NAVETTES

Durant les périodes de fonctionnement de l'ALSH de Couteron (mercredis et vacances scolaires), le centre proposera un service de ramassage au sein de diverses écoles Aixoises (Sextius, Campra, Sallier, Roi René et Daudet - sous réserve d'un nombre suffisant d'enfants), et de navettes sur différents circuits, détaillés sur les fiches d'inscription.

Inscription : Cette prestation est gratuite mais implique que les représentants légaux procèdent à une inscription préalable auprès du secrétariat.

- **Inscription et Autorisation parentale par le biais du formulaire d'inscription** :
Le ramassage faisant partie intégrante de l'accueil de loisirs, l'inscription se fait pour l'année scolaire en cours et de façon indissociable pour les trajets "aller", le matin ou à 11h30 et "retour", le soir.
Toutefois, à titre dérogatoire, les enfants des écoles privées, déposés au centre par leurs parents, pourront bénéficier exceptionnellement du trajet retour, dans la limite des places disponibles. En cas de manque de place la priorité sera donnée aux enfants utilisant les navettes A/R
- **Communication des renseignements divers sur** :
 - Les écoles de ramassage.
 - Les arrêts choisis.
 - Les personnes habilitées à récupérer les enfants.

Modalités de Fonctionnement :

- **Les enfants seront récupérés par les animateurs** :
 - Dans les écoles du centre-ville d'Aix les mercredis à 11h30
 - A l'arrêt choisi par les parents pour les périodes de vacances

Pour des raisons de sécurité et dans l'intérêt de leur enfant, l'attention des parents est attirée sur la nécessité de l'accompagner et d'attendre l'arrivée du car avec lui.

L'enfant est sous la responsabilité du CSC M-L Davin à partir du moment où il a été récupéré par les animateurs (sortie d'école ou montée dans le car.)

- **Le soir les enfants seront déposés à l'arrêt choisi par les parents.**

Au retour, l'enfant est sous la responsabilité de ses représentants légaux à compter de la descente du car de ramassage.

- Les enfants doivent être attendus à l'arrêt par un adulte majeur. Seuls les adultes mentionnés sur la fiche sanitaire de l'enfant seront autorisés à récupérer les enfants.
Ces personnes devront se faire connaître auprès de l'animateur et présenter une pièce d'identité.
- Si la personne désignée pour le récupérer au point de ramassage n'est pas au rendez-vous le soir, le car acheminera l'enfant jusqu'à « l'arrêt terminus » et attendra avec l'animateur l'arrivée du responsable désigné.
- Les retards abusifs et répétitifs entraîneront une exclusion au service de ramassage.

Attention : Les horaires de ramassage sont strictement indicatifs et peuvent varier notamment en fonction de la circulation. Il est donc possible que le car ait un peu d'avance ou de retard sur l'horaire. Il est impératif de respecter les horaires de passage du car. Aucun arrêt en dehors des points de ramassage ne pourra être effectué pour prendre en charge un enfant ou le déposer.

En cas de force majeure (intempéries, suppression des subventions municipales...) le CSC ML Davin se réserve le droit de modifier les conditions de fonctionnement du ramassage ou d'annuler cette prestation à tout moment.

INSCRIPTION ET RESERVATION

Modalités :

- Les inscriptions se font directement au secrétariat du Centre Socio-culturel en déposant un formulaire d'inscription accompagné d'un chèque d'acompte durant les heures d'ouvertures détaillées en dernière page.
- En cas de demande d'inscription urgente et exceptionnelle, en dehors des périodes détaillées ci-dessous, la fiche de réservation communiquée au secrétariat valide définitivement l'inscription, sous réserve de la disponibilité des places.
Cette réservation doit être suivie du règlement correspondant (fiche disponible au secrétariat ou par téléchargement sur notre site internet).

Calendriers des inscriptions : se référer au calendrier des inscriptions et annulations

- **Pour les mercredis :** Réservation pour un trimestre à effectuer 1 mois avant le début du trimestre suivant.
Limite des inscriptions : 1 sem avant le jour de présence (Mardi avant 11h30)
- **Pour les petites vacances :** réservation quatre semaines avant celles-ci pour les habitués et trois semaines avant pour les occasionnels et nouveaux.
Limite des inscriptions : 2 sem avant la semaine fréquentée (Vendredi midi)
- **Pour les grandes vacances (Juillet/Août) :** réservation mi-mai pour les habitués et début juin pour les occasionnels et nouveaux.
Limite des inscriptions : 3 sem avant la semaine fréquentée (Vendredi midi)

Les enfants sont accueillis dans la limite des places disponibles

Documents à fournir :

- **Adhésion familiale annuelle au Centre Socio-culturel : 15 €.**
- **Document à fournir lors de l'inscription en Accueil de loisirs :**
 - Fiche sanitaire remplie à l'aide du carnet de santé (joindre une photocopie des vaccinations : DTP.)
 - Fiche d'inscription signée comportant :
 - ✓ L'autorisation de participation aux activités et transports.
 - ✓ L'autorisation parentale pour la prise d'image.
 - ✓ L'autorisation de sortie et les personnes habilitées.
 - ✓ Accord de prise de connaissance du Projet pédagogique et du Règlement intérieur de l'Accueil de loisirs.
 - Assurance Responsabilité civile extra scolaire.
 - N°d'allocataire CAF et/ou bordereau de prestation CAF, ou avis d'imposition 2016
 - *Autorisation parentale si ramassage à effectuer*
 - Tout document relatif à la garde de l'enfant en cas de divorce.
 - PAI (En cas d'allergie alimentaire ou autre).

**TOUT DOSSIER INCOMPLET ANNULERA L'INSCRIPTION
A L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

ANNULATIONS

Les journées réservées ne sont pas remboursées, sauf sous certaines conditions :

- **Absence pour maladie avec** présentation d'un certificat médical dans les 48h, à partir du premier jour d'absence. Passé ce délai la journée sera facturée.
- **Annulation d'inscription :**
Pour des raisons d'organisation (recrutement des animateurs, réservation sortie et car, commande des repas...) et afin de réduire le nombre excessif d'annulation, il est demandé aux familles de réserver les périodes réellement nécessaires à l'accueil des enfants.

La demande d'annulation devra se faire par le dépôt au Secrétariat ou l'envoi par mail à l'adresse « annulation@cscdavin.org » d'un formulaire d'annulation type » (téléchargeable sur le site du Centre Socioculturel) dans les délais suivants :

- **Mercredis en période scolaire :** Annulation avant **le mardi 11h30 pour le mercredi de la semaine suivante.**
Ramassage : Annulation exceptionnelle avant **le vendredi 12h00 pour le mercredi de la semaine suivante.**
- **Période des petites vacances scolaires :** Annulation **2 semaines fermes avant** le premier jour de la semaine fréquentée.
- **Période des grandes vacances scolaires :** Annulation **3 semaines fermes avant** le premier jour de la période fréquentée.

Les inscriptions non annulées dans les délais indiqués ci-dessus sont définitives et non remboursables.

Au delà de 10 jours annulés dans l'année scolaire, non justifiées par un certificat médical, nous serons dans l'obligation d'appliquer une retenue correspondant au repas d'un montant de **4,25 € (sous réserve d'augmentation en cours d'année)**.

Aucune Inscription, modification ou annulation ne sera prise en compte par téléphone.

MALADIE ET TRAITEMENT MEDICAUX

Nous ne sommes pas habilités à donner les médicaments aux enfants, sauf sous ordonnance médicale et sous la responsabilité du Responsable de l'Accueil de loisirs.

En cas de maladie contagieuse, nous ne pouvons pas accepter les enfants au sein de l'Accueil de Loisirs.

En cas d'urgence le Centre contactera immédiatement les pompiers.

PAI : En cas de léger problème de santé ou allergies alimentaires, le centre de Loisirs peut établir un Projet d'Accueil Individualisé.

A ce titre, une procédure devra être mise en place en amont avec le directeur de la structure.

Les repas apportés dans le cadre d'un PAI alimentaire (collation, repas du midi, goûter) devront être conséquents et apportés dans un récipient isotherme.

Tout manquement à ces règles entrainerait un refus d'accueillir l'enfant sur l'ALSH

HABILLEMENT

L'accueil de Loisirs est un endroit où votre enfant va bouger, s'amuser, faire des activités de tout ordre. Il est donc important de l'habiller de sorte qu'il se sente à l'aise et d'adapter ses tenues vestimentaires aux conditions climatiques (casquette, K-way...)

Certaines activités étant salissantes, il faut donc éviter de mettre à votre enfant des vêtements auxquels vous tenez.

Les vêtements oubliés seront conservés au centre de loisirs durant une période de 3 semaines – Merci de vous manifester durant cette période pour les récupérer

A ce titre, pensez à mettre le nom de votre enfant sur les vêtements.

Les enfants ne doivent pas apporter de jeux, bijoux ou objets de valeur.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

TARIFS

Au moment du dépôt du formulaire de réservation, ou lors des rendez-vous pour les inscriptions des périodes d'été, le secrétariat du Centre Socio-culturel vous indique le montant de votre participation financière.

Elle est calculée en fonction du quotient familial, en référence au barème défini chaque année par le Conseil d'administration.

- **Pour les mercredis** : A l'inscription, dépôt de 3 chèques d'acompte correspondants aux périodes réservées et encaissés en fin de chaque mois.
- **Pour les vacances** : Le règlement s'effectue en totalité à l'inscription. Aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical (CF. paragraphe « annulations ».)

Tarifs 2018-2019	Journée	½ journée sans repas	½ journée avec repas
Coeff.1 < 350 €	8,85 €	4,85 €	7,45 €
351 € > Coeff.2 < 490 €	11,05 €	5,95 €	9,00 €
491 € > Coeff.3 < 670 €	14,35 €	7,85 €	12,20 €
671 € > Coeff. 4 < 1000 €	16,50 €	9,00 €	13,40 €
1001 € > Coeff. 5 < 1500 €	19,75 €	10,70 €	15,20 €
Coeff. 6 > 1501 €	24,10 €	13,10 €	17,50 €

Réduction de 10 % sur les tarifs à partir du 2^{ème} enfant inscrit.

- **PAI** : Seuls les enfants accueillis dans le cadre d'un PAI alimentaire pourront apporter leur repas. Le montant des repas non pris sera déduit du prix de la journée.
- **Moyens de paiements** : Chèques bancaires, espèces, chèques vacances. En cas de paiement en espèce, un reçu peut vous être délivré à votre demande.
- **Remboursement ou report des paiements en cas d'absence** : Dans le cadre des clauses d'annulation précisées ci-dessus, le CSC M-L Davin établira automatiquement des avoirs ou pourra établir des remboursements à votre demande uniquement.
- **Documents administratifs et comptables** :
 - Toute demande de facture, devis ou attestation est à formuler au secrétariat en début de mois pour les mercredis ou en début de séjour pour les vacances.
 - Les attestations de présences sont remises en fin de séjour ou à la fin du mois.

SANCTIONS

Le non-respect du règlement intérieur ou des règles de vie établies par le CSC M-L Davin fera l'objet de sanctions par rapport aux manquements constatés

- Retards répétés ⇒ Exclusion temporaire.
- Retard de paiement ⇒ Refus de réservation ultérieure.
- Comportement dangereux ou irrespectueux ⇒ Exclusion définitive.

La direction se réserve le droit de refuser ou annuler une inscription.

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT

En période scolaire

- LUNDI : FERME 16h-18h00
- MARDI : 8h30-12h 16h-18h45
- MERCREDI : 8h30-12h 14h-18h45
- JEUDI : 8h30-12h 16h-18h45
- VENDREDI : 8h30-12h 16h-18h00

Pendant les vacances

- LUNDI : 8h30-12h FERME
- MARDI : FERME 15h30-18h30
- MERCREDI : 8h30-12h FERME
- JEUDI : FERME 15h30-18h30
- VENDREDI : 8h30-12h 15h30-18h30



CENTRE SOCIO-CULTUREL Marie-Louise DAVIN
Place des Combattants
13540 PUYRICARD

Tel : 04.42.92.13.89
Fax : 04.42.28.05.48
Mail : contact@cscdavin.org
Site : <http://www.cscdavin.org>